

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin

le 14 janvier 2026 à 18h30 à Duttlenheim

Le Président Pierre CRIQUI ouvre l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin, dont le siège est à Erstein 67150 – 34 rue de l'Expansion, et le Siret est 488 158 015 00021.

Selon la liste d'émargement, sont présents ou représentés 145 membres représentant 507 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
- 2) Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
- 3) Rapport du Président.
- 4) Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnable de la part du commissaire aux comptes.
- 5) Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
- 6) Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
- 7) Divers.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Abordant l'ordre du jour, il propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : M. Pierre CRIQUI

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le dépouillement du vote. Les personnes suivantes se présentent :

- Eric JACQUOT
- Yves STEVAUX
- Aurélien BAUER
- Caroline HUTTEL

Le Président remercie les volontaires. L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le Président Pierre CRIQUI passe à la lecture du PV de la dernière AG du 16 avril 2025. Le PV de l'Assemblée Générale du mois d'avril étant disponible sur le site Internet du FIDS, il demande si les présents en souhaitent la lecture. Personne n'en souhaite la lecture, il aborde ensuite son rapport moral.

« Bonsoir à tous,

Au nom de notre comité, permettez-moi de vous saluer, et plus particulièrement :

- La DDT, représentée par MM. Renaud LAHEURTE, Ludovic PAUL et Robert TONNELIER,
- La Fédération des Chasseurs, avec son Président, M. Frédéric OBRY, la vice-Président, Mme Aliette SCHAEFFER, le Trésorier, M. Samuel BALZER, et MM. Eric TRENDEL, Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
- Messieurs les Présidents des GGC et des SLC,
- Messieurs les Louvetiers et leur Président, Laurent SCHULER,
- La FDSEA, représentée par Victor BIEHLER,
- L'ONF, représentée par MM. Franck JACQUEMIN et Cédric FICHT
- Mme Sabine JACOB, notre Commissaire aux comptes

- Mme Julie HIERRY-KLAEYLE, notre expert-comptable
- M. Joaquim LOZANO, le développeur de Cynéportail,
- Messieurs et Mesdames les locataires de chasse et leurs représentants.

Je vous remercie d'assister à notre traditionnelle AG de début d'année réservée à la présentation de la sectorisation, des comptes prévisionnels qui permettent de calculer la contribution complémentaire et comme d'habitude, nous vous demanderons aussi de vous exprimer sur la contribution de base pour la saison de chasse à venir.

Quelques mots sur les prélèvements de sangliers à ce jour.

Au total nous avons prélevé 12207 sangliers dont 2512 en affût de jour (20,6%) et 2919 en affût de nuit (23,9%), 220 sangliers à l'approche (3,4%) et 6556 en battue (53,7%).

La saison dernière sur l'ensemble de la saison 14240 sangliers avaient été déclarés dont 3246 en affût de jour (22,8%), 2799 en affût de nuit (19,7%), 373 soit 4,8% à l'approche et finalement 7822 (54,9%) en battue.

Pour mémoire, l'année dernière à la même époque, 9126 sangliers avaient été déclarés au 15 janvier 2025, nous avons ainsi à ce jour une progression des prélèvements de 3081 sangliers, soit +34%.

Est-ce dû au fait que l'utilisation de Cynéportail est rentrée dans les mœurs ou y-a-t-il plus de sangliers ? Pour ma part, la vérité se situe entre les 2 : il y a plus de sangliers et les chasseurs ont adopté Cynéportail !

Passons aux surfaces de dégâts qui cette année représentent 496ha de surfaces endommagées, ce qui correspond à 16% de baisse par rapport aux 589 ha de l'année dernière. En termes de montants nous passons de 699.700€ à 580.000€ soit une baisse en valeur de 119.000€ (17%).

Ces dégâts nous auraient conduit à appeler 751.000€ en complémentaire pour équilibrer nos comptes, mais grâce aux subventions obtenues l'année dernière, 341.000€ sont injectés et réduisent par conséquent la complémentaire à 410.000€. Le détail sera donné dans le rapport de notre Trésorier.

Pour l'année à venir, nous avons perçu en décembre dernier 288.500€ qui serviront à réduire la complémentaire de la saison prochaine. Merci à M. Le Directeur de la DDT de nous avoir autorisé le report de cette subvention à la saison prochaine, comme nous avons pu le faire pour les deux dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin de vote, contrairement aux 2 dernières saisons, pour lesquelles nous vous avons demandé 5% de contribution de base, nous vous proposons d'augmenter à 8%. Vous l'avez tous appris au travers de notre « Alerte Rouge », les dégâts sur prairies vont fortement augmenter, il suffit de passer dans nos campagnes pour en faire le constat.

Bien que « Radio Forêt » nous aie soufflé qu'un certain nombre d'entre vous souhaitaient repasser au maximum de 12% de contribution de base - car il est vrai que la gestion financière en est simplifiée pour les présidents et locataires de chasse- n'oublions pas que nous sommes tenus encore une fois au respect des critères d'attribution de la subvention (30% des recettes du FIDS doivent provenir de la contribution complémentaire).

A titre d'information, pour vous chiffrer en € l'incidence du pourcentage :

- 5% représentent 334.900€,
- 8% correspondent à 535.900€ soit une augmentation de 200.000€
- 12% représentent 803.800€.

J'en profite aussi pour vous rappeler de demander à vos invités ponctuels et/ou non locaux de prendre le « timbre sanglier », appelé contribution sanglier droit local, qui nous rapporte bon an mal an entre 450 et 500 000€. C'est autant d'argent qui ne vous seront pas demandés.

Je reviens quelques instants sur la surface de dégâts de 496ha : C'est notre deuxième meilleure performance de tous les temps !

Cette performance est possible grâce à notre boîte à outils dont j'aime à rappeler les composantes :

- La prévention en amont des dégâts par des affûts nombreux et réguliers dans les plaines avant et pendant les semis, et ceci jusqu'aux récoltes, et en particulier la nuit avec l'équipement thermique.
- L'agrainage dissuasif en forêt pendant cette même période permet de tenir les sangliers dans les bois
- Les clôtures posées et entretenues par le FIDS
- La réduction des populations pendant les battues hivernales
- Et enfin la chasse au sanglier qui est possible pratiquement toute l'année.

Bravo à vous pour votre engagement car la chasse au sanglier est devenue un véritable sacerdoce.

Mais, il y a toujours un « mais », le système reste imparfait.

Nous avons du mal à contenir les dégâts sur prairie, qui lorsqu'il y a une forte fructification forestière, explosent. Nous sommes d'ailleurs preneurs d'idées nouvelles.

Au risque de choquer, je me permets aussi d'égratigner la gestion ou plutôt la non gestion des populations de sangliers telle qu'imposée par l'administration qui demande à tirer tout sanglier sans distinction. Cette politique à mon sens demanderait à être revue afin de préserver la structure des compagnies en épargnant les laies meneuses ce qui permettrait d'éviter des dégâts.

Toutefois, malgré ces imperfections, le système a fait des émules, puisque, comme vous le savez sans doute, le Préfet de la Moselle vient (**enfin** j'oserai dire) de publier un arrêté autorisant le tir de nuit du sanglier à la thermique...

Avec toutefois le même « bug » que chez nos autres voisins haut-rhinois : en effet le tir de nuit est aussi autorisé en forêt ce qui est réellement contre-productif car cela a pour effet d'envoyer les sangliers en plaine et le peu de quiétude qui subsistait disparaît.

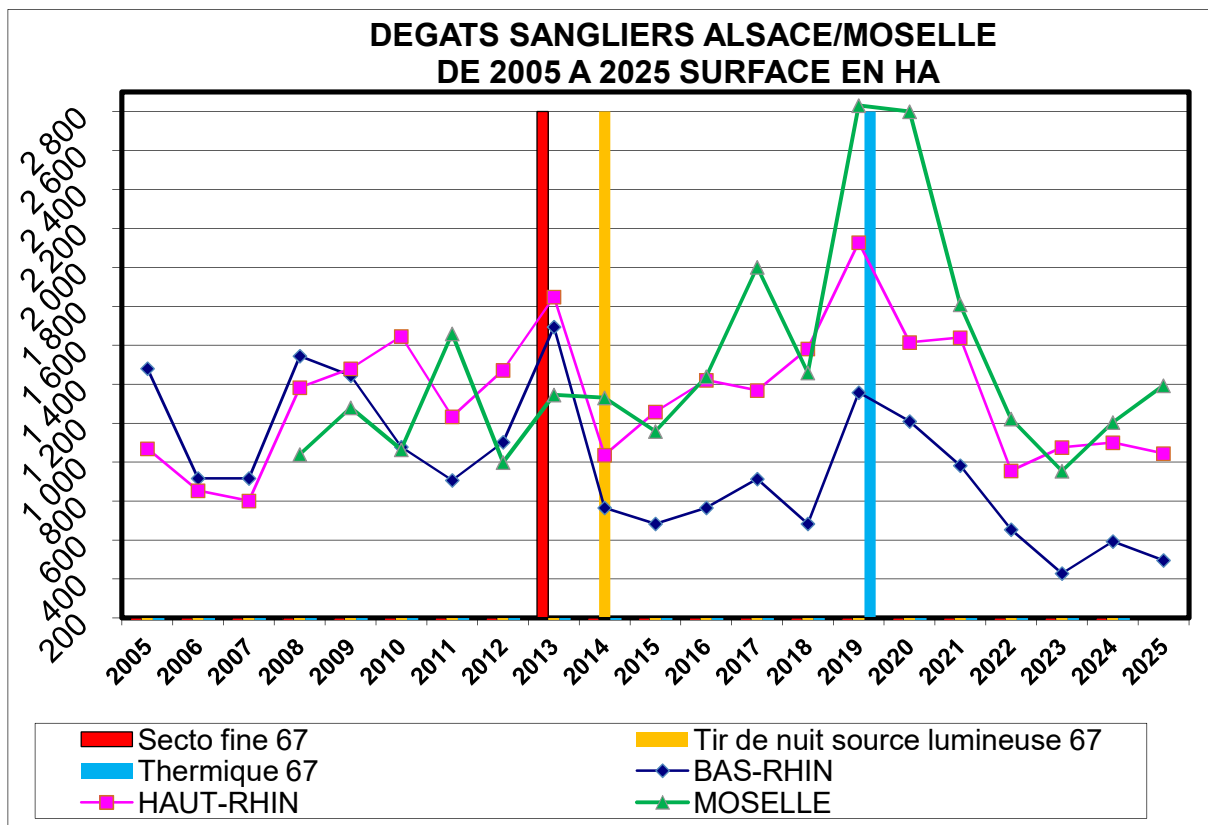
Il semblerait aussi que les relations avec le monde agricole ne soient pas au beau fixe, puisque le FIDS 57 a pris livraison d'une ou 2 remorques de fumier dans sa cour hier matin, fumier coiffé du slogan « maintenez la pression ».

Pour couronner le tout, nous avons eu connaissance ce matin que l'arrêté en question est attaqué par une association de protection des animaux.

On ne peut que leur souhaiter le meilleur et bonne chance pour s'en sortir.

Nos confrères du FIDS 68 ont d'ailleurs eu droit à la même revendication par l'intermédiaire des réseaux sociaux (sans fumier toutefois).

Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer que - pour l'instant - les relations que nous avons avec le monde agricole sont un peu meilleures, et je souhaiterais vous montrer rapidement pourquoi, grâce aux évolutions comparatives des dégâts pour les trois départements sur les 20 dernières années.



Derniers mots sur Cynéportail : les retours « terrains » que nous avons sont très positifs. Il reste quelques ajustements à faire – comme par exemple la création d’une vraie application mobile. C’est une décision qui va se prendre avec la Fédération dans les prochains jours.

Par contre, comme c’est un outil à disposition de tous les chasseurs, nous sommes preneurs de toute idée d’extension donc n’hésitez pas à nous en faire part car de nombreuses fonction existantes ont été rajoutées suite à des remontées du terrain.

Pour conclure, je me dois d’exprimer nos remerciements à tous les partenaires du FIDS au quotidien à savoir la DDT, la Fédération des Chasseurs, les Louvetiers, les instances agricoles et l’ONF pour leur soutien.

Un très grand merci et bravo aussi aux permanents du FIDS qui travaillent d’arrache-pied pour poser et entretenir nos clôtures.

Je remercie nos estimateurs qui font un travail de terrain qui est souvent difficile et en dernier, mes collègues du comité qui travaillent pour notre bien commun.

Merci à vous. »

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Jean-Brice de TURCKHEIM, Trésorier, pour son rapport.

Jean-Brice de TURCKHEIM rappelle que le 19 décembre, l’ensemble de la documentation pour cette AG a été mis en ligne sur le site du Fonds, à savoir la convocation, le bulletin de vote, la méthodologie, la répartition des lots, le coût par secteur, les secteurs 101 à 801, l’attestation de l’expert-comptable et l’attestation de la Commissaire aux comptes.

Le prévisionnel présenté ce soir couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026. Il a été examiné et arrêté par le comité du 17 décembre et il fait l’objet d’une attestation de Mme Sabine JACOB, notre commissaire aux comptes.

Ce compte prévisionnel est établi dans l'unique optique de la fixation de la contribution complémentaire, qui une fois encaissée, nous permettra de payer les dégâts aux agriculteurs. La contribution de base, fixée le 15 janvier 2025, était de 5 %, comme l'année précédente. Si nous avions demandé cette année 12 %, nous aurions eu 800 000 € et quelques et n'aurions pas eu besoin d'appeler une contribution complémentaire mais dans ce cas, nous ne respecterions plus le cadre de 30 % de la convention signée avec l'Etat et nous aurions eu un souci sur la possibilité de garder la subvention qui nous a été versée.

La contribution complémentaire s'élève à 410 000 € contre 440 000 € l'année dernière. La subvention perçue en décembre 2025 est de 288 934 € et est reportée sur l'exercice prochain.

Les faits marquants sont la continuité du développement du logiciel Cynéportail (avec la mise en ligne des dégâts, la déclaration des battues, les contributions du FIDS et de la FDC...), la mise à jour des fichiers suite aux relocations des chasses communales notamment au niveau des surfaces boisées qui n'étaient pas correctes et la création de nouveaux secteurs qui seront soumis à votre approbation.

La contribution complémentaire doit être de 30 % de la recette dégâts. Elle s'élève à 410 000 € après une contribution de base à 334 899 €.

Jean-Brice de TURCKHEIM présente ensuite le compte prévisionnel avec un résultat à 809 € avec une contribution complémentaire à 410 000 €. C'est une prévision des comptes qui seront clos au 31 janvier 2025.

Il passe ensuite la parole à Sabine JACOB, Commissaire aux comptes, pour son rapport.

Le compte d'exploitation prévisionnel se base sur des faits réels jusqu'au 31 octobre puis sur des prévisions pour les trois derniers mois.

Les diligences menées l'ont été conformément. Le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour soumettre des éléments prudents. Le prévisionnel est équilibré et bâti sur des hypothèses d'atterrissage détaillées. Ces informations sont cohérentes et alignées sur la comptabilité et les modes de calcul définis par le comité. Ce prévisionnel est aussi conforme aux exigences liées à la subvention perçue en décembre, laquelle a été placée en fonds dédiés en anticipation de l'accord préfectoral qui a entretemps été obtenu, comme les années précédentes.

En conclusion, après contrôle, les trois critères de plausibilité, cohérence et raisonnable ont bien été validés. Mme Sabine JACOB remercie l'assemblée pour son attention.

M. Jean-Brice de TURCKHEIM remercie Mme Sabine JACOB pour ses contrôles sur le prévisionnel mais aussi sur les comptes et les procédures en interne. Il remercie également Julie et Marion du cabinet comptable Aério pour leur professionnalisme, leur gentillesse et leur disponibilité.

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Pascal PERROTEY-DORIDANT pour le rapport technique.

Le Directeur salue l'assemblée et présente le comparatif des dégâts entre 2024 et 2025.

Type de Culture	Surface détruite 2024	Montant dégâts 2024	Surface détruite 2025	Montant dégâts 2025
Blé	53	62 548	24	28 351
Déduction	-	-	-	-
Divers	38	28 350	20	14 864
Mais ensilé	68	100 134	43	57 104
Mais grain	186	346 190	138	220 786
Mais semence	0,49	3 113	0,17	614
Orge	3,95	3 149	1,62	2 003
Prairie	63	68 059	181	207 934
Réens. mais	174	85 990	86	43 836
Seigle	-	-	0,18	82
Tritical	7,88	5 251	4,60	4 014
Total	593	702 783	496	579 588

Ces très bons résultats sont dus au travail des chasseurs, à la prévention, l'agrainage, le tir de nuit, les louvetiers qu'on remercie mais également au travail du service technique sur le terrain.

Les 346 kms de clôtures électriques posées, entretenues, désherbées, élaguées, ont permis de limiter au maximum les dégâts.

Pascal PERROTEY-DORIDANT remercie les estimateurs pour leur excellent travail qui n'est pas toujours évident et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Pierre CRIQUI remercie Pascal PERROTEY-DORIDANT et annonce le passage au vote.

Il n'y a plus de question, M. CRIQUI invite donc les scrutateurs au dépouillement et le reste de l'assemblée au verre de l'amitié.

Suite au décompte des voix, le Président annonce les résultats des votes.

Résolution n°1 : Approbation du PV de l'AG du 16 avril 2025

497 voix pour, 9 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique 2025/2026

436 voix pour, 70 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°3 : Fixation du taux de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel à 8 % pour l'exercice 2026/2027

446 voix pour, 58 contre, 2 nulles, cette résolution est adoptée.

Les trois résolutions ont donc été adoptées.

Le Président remercie les participants et clôt l'assemblée.

Le Président

M. Pierre CRIQUI

Le Secrétaire

M. Jacky HALLER

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin

le 14 janvier 2026 à 18h30 à Duttlenheim

Le Président Pierre CRIQUI ouvre l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin, dont le siège est à Erstein 67150 – 34 rue de l'Expansion, et le Siret est 488 158 015 00021.

Selon la liste d'émargement, sont présents ou représentés 145 membres représentant 507 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
- 2) Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
- 3) Rapport du Président.
- 4) Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnable de la part du commissaire aux comptes.
- 5) Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
- 6) Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
- 7) Divers.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Abordant l'ordre du jour, il propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : M. Pierre CRIQUI

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le dépouillement du vote. Les personnes suivantes se présentent :

- Eric JACQUOT
- Yves STEVAUX
- Aurélien BAUER
- Caroline HUTTEL

Le Président remercie les volontaires. L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le Président Pierre CRIQUI passe à la lecture du PV de la dernière AG du 16 avril 2025. Le PV de l'Assemblée Générale du mois d'avril étant disponible sur le site Internet du FIDS, il demande si les présents en souhaitent la lecture. Personne n'en souhaite la lecture, il aborde ensuite son rapport moral.

« Bonsoir à tous,

Au nom de notre comité, permettez-moi de vous saluer, et plus particulièrement :

- La DDT, représentée par MM. Renaud LAHEURTE, Ludovic PAUL et Robert TONNELIER,
- La Fédération des Chasseurs, avec son Président, M. Frédéric OBRY, la vice-Président, Mme Aliette SCHAEFFER, le Trésorier, M. Samuel BALZER, et MM. Eric TRENDEL, Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
- Messieurs les Présidents des GGC et des SLC,
- Messieurs les Louvetiers et leur Président, Laurent SCHULER,
- La FDSEA, représentée par Victor BIEHLER,
- L'ONF, représentée par MM. Franck JACQUEMIN et Cédric FICHT
- Mme Sabine JACOB, notre Commissaire aux comptes

- Mme Julie HIERRY-KLAEYLE, notre expert-comptable
- M. Joaquim LOZANO, le développeur de Cynéportail,
- Messieurs et Mesdames les locataires de chasse et leurs représentants.

Je vous remercie d'assister à notre traditionnelle AG de début d'année réservée à la présentation de la sectorisation, des comptes prévisionnels qui permettent de calculer la contribution complémentaire et comme d'habitude, nous vous demanderons aussi de vous exprimer sur la contribution de base pour la saison de chasse à venir.

Quelques mots sur les prélèvements de sangliers à ce jour.

Au total nous avons prélevé 12207 sangliers dont 2512 en affût de jour (20,6%) et 2919 en affût de nuit (23,9%), 220 sangliers à l'approche (3,4%) et 6556 en battue (53,7%).

La saison dernière sur l'ensemble de la saison 14240 sangliers avaient été déclarés dont 3246 en affût de jour (22,8%), 2799 en affût de nuit (19,7%), 373 soit 4,8% à l'approche et finalement 7822 (54,9%) en battue.

Pour mémoire, l'année dernière à la même époque, 9126 sangliers avaient été déclarés au 15 janvier 2025, nous avons ainsi à ce jour une progression des prélèvements de 3081 sangliers, soit +34%.

Est-ce dû au fait que l'utilisation de Cynéportail est rentrée dans les mœurs ou y-a-t-il plus de sangliers ? Pour ma part, la vérité se situe entre les 2 : il y a plus de sangliers et les chasseurs ont adopté Cynéportail !

Passons aux surfaces de dégâts qui cette année représentent 496ha de surfaces endommagées, ce qui correspond à 16% de baisse par rapport aux 589 ha de l'année dernière. En termes de montants nous passons de 699.700€ à 580.000€ soit une baisse en valeur de 119.000€ (17%).

Ces dégâts nous auraient conduit à appeler 751.000€ en complémentaire pour équilibrer nos comptes, mais grâce aux subventions obtenues l'année dernière, 341.000€ sont injectés et réduisent par conséquent la complémentaire à 410.000€. Le détail sera donné dans le rapport de notre Trésorier.

Pour l'année à venir, nous avons perçu en décembre dernier 288.500€ qui serviront à réduire la complémentaire de la saison prochaine. Merci à M. Le Directeur de la DDT de nous avoir autorisé le report de cette subvention à la saison prochaine, comme nous avons pu le faire pour les deux dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin de vote, contrairement aux 2 dernières saisons, pour lesquelles nous vous avons demandé 5% de contribution de base, nous vous proposons d'augmenter à 8%. Vous l'avez tous appris au travers de notre « Alerte Rouge », les dégâts sur prairies vont fortement augmenter, il suffit de passer dans nos campagnes pour en faire le constat.

Bien que « Radio Forêt » nous aie soufflé qu'un certain nombre d'entre vous souhaitaient repasser au maximum de 12% de contribution de base - car il est vrai que la gestion financière en est simplifiée pour les présidents et locataires de chasse- n'oublions pas que nous sommes tenus encore une fois au respect des critères d'attribution de la subvention (30% des recettes du FIDS doivent provenir de la contribution complémentaire).

A titre d'information, pour vous chiffrer en € l'incidence du pourcentage :

- 5% représentent 334.900€,
- 8% correspondent à 535.900€ soit une augmentation de 200.000€
- 12% représentent 803.800€.

J'en profite aussi pour vous rappeler de demander à vos invités ponctuels et/ou non locaux de prendre le « timbre sanglier », appelé contribution sanglier droit local, qui nous rapporte bon an mal an entre 450 et 500 000€. C'est autant d'argent qui ne vous seront pas demandés.

Je reviens quelques instants sur la surface de dégâts de 496ha : C'est notre deuxième meilleure performance de tous les temps !

Cette performance est possible grâce à notre boîte à outils dont j'aime à rappeler les composantes :

- La prévention en amont des dégâts par des affûts nombreux et réguliers dans les plaines avant et pendant les semis, et ceci jusqu'aux récoltes, et en particulier la nuit avec l'équipement thermique.
- L'agrainage dissuasif en forêt pendant cette même période permet de tenir les sangliers dans les bois
- Les clôtures posées et entretenues par le FIDS
- La réduction des populations pendant les battues hivernales
- Et enfin la chasse au sanglier qui est possible pratiquement toute l'année.

Bravo à vous pour votre engagement car la chasse au sanglier est devenue un véritable sacerdoce.

Mais, il y a toujours un « mais », le système reste imparfait.

Nous avons du mal à contenir les dégâts sur prairie, qui lorsqu'il y a une forte fructification forestière, explosent. Nous sommes d'ailleurs preneurs d'idées nouvelles.

Au risque de choquer, je me permets aussi d'égratigner la gestion ou plutôt la non gestion des populations de sangliers telle qu'imposée par l'administration qui demande à tirer tout sanglier sans distinction. Cette politique à mon sens demanderait à être revue afin de préserver la structure des compagnies en épargnant les laies meneuses ce qui permettrait d'éviter des dégâts.

Toutefois, malgré ces imperfections, le système a fait des émules, puisque, comme vous le savez sans doute, le Préfet de la Moselle vient (**enfin** j'oserai dire) de publier un arrêté autorisant le tir de nuit du sanglier à la thermique...

Avec toutefois le même « bug » que chez nos autres voisins haut-rhinois : en effet le tir de nuit est aussi autorisé en forêt ce qui est réellement contre-productif car cela a pour effet d'envoyer les sangliers en plaine et le peu de quiétude qui subsistait disparaît.

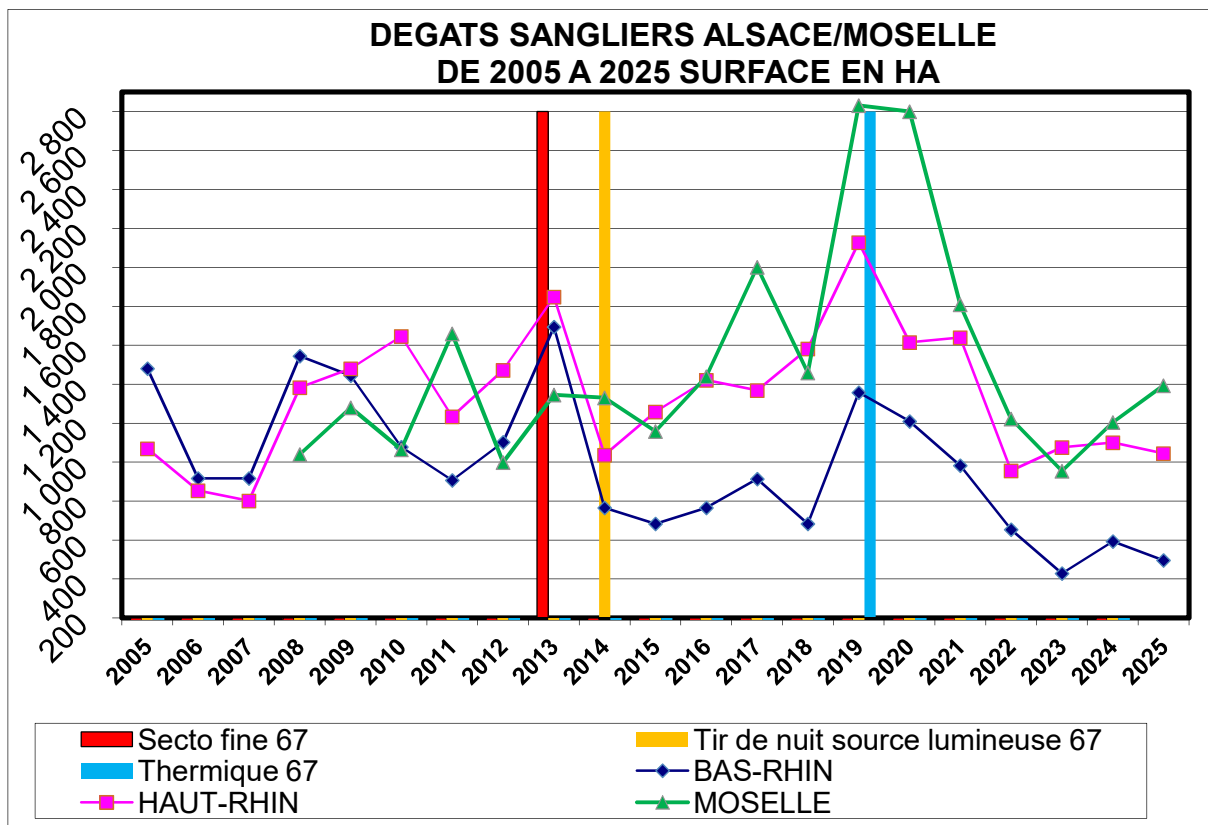
Il semblerait aussi que les relations avec le monde agricole ne soient pas au beau fixe, puisque le FIDS 57 a pris livraison d'une ou 2 remorques de fumier dans sa cour hier matin, fumier coiffé du slogan « maintenez la pression ».

Pour couronner le tout, nous avons eu connaissance ce matin que l'arrêté en question est attaqué par une association de protection des animaux.

On ne peut que leur souhaiter le meilleur et bonne chance pour s'en sortir.

Nos confrères du FIDS 68 ont d'ailleurs eu droit à la même revendication par l'intermédiaire des réseaux sociaux (sans fumier toutefois).

Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer que - pour l'instant - les relations que nous avons avec le monde agricole sont un peu meilleures, et je souhaiterais vous montrer rapidement pourquoi, grâce aux évolutions comparatives des dégâts pour les trois départements sur les 20 dernières années.



Derniers mots sur Cynéportail : les retours « terrains » que nous avons sont très positifs. Il reste quelques ajustements à faire – comme par exemple la création d’une vraie application mobile. C’est une décision qui va se prendre avec la Fédération dans les prochains jours.

Par contre, comme c’est un outil à disposition de tous les chasseurs, nous sommes preneurs de toute idée d’extension donc n’hésitez pas à nous en faire part car de nombreuses fonction existantes ont été rajoutées suite à des remontées du terrain.

Pour conclure, je me dois d’exprimer nos remerciements à tous les partenaires du FIDS au quotidien à savoir la DDT, la Fédération des Chasseurs, les Louvetiers, les instances agricoles et l’ONF pour leur soutien.

Un très grand merci et bravo aussi aux permanents du FIDS qui travaillent d’arrache-pied pour poser et entretenir nos clôtures.

Je remercie nos estimateurs qui font un travail de terrain qui est souvent difficile et en dernier, mes collègues du comité qui travaillent pour notre bien commun.

Merci à vous. »

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Jean-Brice de TURCKHEIM, Trésorier, pour son rapport.

Jean-Brice de TURCKHEIM rappelle que le 19 décembre, l’ensemble de la documentation pour cette AG a été mis en ligne sur le site du Fonds, à savoir la convocation, le bulletin de vote, la méthodologie, la répartition des lots, le coût par secteur, les secteurs 101 à 801, l’attestation de l’expert-comptable et l’attestation de la Commissaire aux comptes.

Le prévisionnel présenté ce soir couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026. Il a été examiné et arrêté par le comité du 17 décembre et il fait l’objet d’une attestation de Mme Sabine JACOB, notre commissaire aux comptes.

Ce compte prévisionnel est établi dans l'unique optique de la fixation de la contribution complémentaire, qui une fois encaissée, nous permettra de payer les dégâts aux agriculteurs. La contribution de base, fixée le 15 janvier 2025, était de 5 %, comme l'année précédente. Si nous avions demandé cette année 12 %, nous aurions eu 800 000 € et quelques et n'aurions pas eu besoin d'appeler une contribution complémentaire mais dans ce cas, nous ne respecterions plus le cadre de 30 % de la convention signée avec l'Etat et nous aurions eu un souci sur la possibilité de garder la subvention qui nous a été versée.

La contribution complémentaire s'élève à 410 000 € contre 440 000 € l'année dernière. La subvention perçue en décembre 2025 est de 288 934 € et est reportée sur l'exercice prochain.

Les faits marquants sont la continuité du développement du logiciel Cynéportail (avec la mise en ligne des dégâts, la déclaration des battues, les contributions du FIDS et de la FDC...), la mise à jour des fichiers suite aux relocations des chasses communales notamment au niveau des surfaces boisées qui n'étaient pas correctes et la création de nouveaux secteurs qui seront soumis à votre approbation.

La contribution complémentaire doit être de 30 % de la recette dégâts. Elle s'élève à 410 000 € après une contribution de base à 334 899 €.

Jean-Brice de TURCKHEIM présente ensuite le compte prévisionnel avec un résultat à 809 € avec une contribution complémentaire à 410 000 €. C'est une prévision des comptes qui seront clos au 31 janvier 2025.

Il passe ensuite la parole à Sabine JACOB, Commissaire aux comptes, pour son rapport.

Le compte d'exploitation prévisionnel se base sur des faits réels jusqu'au 31 octobre puis sur des prévisions pour les trois derniers mois.

Les diligences menées l'ont été conformément. Le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour soumettre des éléments prudents. Le prévisionnel est équilibré et bâti sur des hypothèses d'atterrissage détaillées. Ces informations sont cohérentes et alignées sur la comptabilité et les modes de calcul définis par le comité. Ce prévisionnel est aussi conforme aux exigences liées à la subvention perçue en décembre, laquelle a été placée en fonds dédiés en anticipation de l'accord préfectoral qui a entretemps été obtenu, comme les années précédentes.

En conclusion, après contrôle, les trois critères de plausibilité, cohérence et raisonnable ont bien été validés. Mme Sabine JACOB remercie l'assemblée pour son attention.

M. Jean-Brice de TURCKHEIM remercie Mme Sabine JACOB pour ses contrôles sur le prévisionnel mais aussi sur les comptes et les procédures en interne. Il remercie également Julie et Marion du cabinet comptable Aério pour leur professionnalisme, leur gentillesse et leur disponibilité.

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Pascal PERROTEY-DORIDANT pour le rapport technique.

Le Directeur salue l'assemblée et présente le comparatif des dégâts entre 2024 et 2025.

Type de Culture	Surface détruite 2024	Montant dégâts 2024	Surface détruite 2025	Montant dégâts 2025
Blé	53	62 548	24	28 351
Déduction	-	-	-	-
Divers	38	28 350	20	14 864
Mais ensilé	68	100 134	43	57 104
Mais grain	186	346 190	138	220 786
Mais semence	0,49	3 113	0,17	614
Orge	3,95	3 149	1,62	2 003
Prairie	63	68 059	181	207 934
Réens. mais	174	85 990	86	43 836
Seigle	-	-	0,18	82
Tritical	7,88	5 251	4,60	4 014
Total	593	702 783	496	579 588

Ces très bons résultats sont dus au travail des chasseurs, à la prévention, l'agrainage, le tir de nuit, les louvetiers qu'on remercie mais également au travail du service technique sur le terrain.

Les 346 kms de clôtures électriques posées, entretenues, désherbées, élaguées, ont permis de limiter au maximum les dégâts.

Pascal PERROTEY-DORIDANT remercie les estimateurs pour leur excellent travail qui n'est pas toujours évident et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Pierre CRIQUI remercie Pascal PERROTEY-DORIDANT et annonce le passage au vote.

Il n'y a plus de question, M. CRIQUI invite donc les scrutateurs au dépouillement et le reste de l'assemblée au verre de l'amitié.

Suite au décompte des voix, le Président annonce les résultats des votes.

Résolution n°1 : Approbation du PV de l'AG du 16 avril 2025

497 voix pour, 9 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique 2025/2026

436 voix pour, 70 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°3 : Fixation du taux de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel à 8 % pour l'exercice 2026/2027

446 voix pour, 58 contre, 2 nulles, cette résolution est adoptée.

Les trois résolutions ont donc été adoptées.

Le Président remercie les participants et clôt l'assemblée.

Le Président

M. Pierre CRIQUI

Le Secrétaire

M. Jacky HALLER

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin

le 14 janvier 2026 à 18h30 à Duttlenheim

Le Président Pierre CRIQUI ouvre l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin, dont le siège est à Erstein 67150 – 34 rue de l'Expansion, et le Siret est 488 158 015 00021.

Selon la liste d'émargement, sont présents ou représentés 145 membres représentant 507 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
- 2) Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
- 3) Rapport du Président.
- 4) Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnable de la part du commissaire aux comptes.
- 5) Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
- 6) Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
- 7) Divers.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Abordant l'ordre du jour, il propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : M. Pierre CRIQUI

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le dépouillement du vote. Les personnes suivantes se présentent :

- Eric JACQUOT
- Yves STEVAUX
- Aurélien BAUER
- Caroline HUTTEL

Le Président remercie les volontaires. L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le Président Pierre CRIQUI passe à la lecture du PV de la dernière AG du 16 avril 2025. Le PV de l'Assemblée Générale du mois d'avril étant disponible sur le site Internet du FIDS, il demande si les présents en souhaitent la lecture. Personne n'en souhaite la lecture, il aborde ensuite son rapport moral.

« Bonsoir à tous,

Au nom de notre comité, permettez-moi de vous saluer, et plus particulièrement :

- La DDT, représentée par MM. Renaud LAHEURTE, Ludovic PAUL et Robert TONNELIER,
- La Fédération des Chasseurs, avec son Président, M. Frédéric OBRY, la vice-Président, Mme Aliette SCHAEFFER, le Trésorier, M. Samuel BALZER, et MM. Eric TRENDEL, Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
- Messieurs les Présidents des GGC et des SLC,
- Messieurs les Louvetiers et leur Président, Laurent SCHULER,
- La FDSEA, représentée par Victor BIEHLER,
- L'ONF, représentée par MM. Franck JACQUEMIN et Cédric FICHT
- Mme Sabine JACOB, notre Commissaire aux comptes

- Mme Julie HIERRY-KLAEYLE, notre expert-comptable
- M. Joaquim LOZANO, le développeur de Cynéportail,
- Messieurs et Mesdames les locataires de chasse et leurs représentants.

Je vous remercie d'assister à notre traditionnelle AG de début d'année réservée à la présentation de la sectorisation, des comptes prévisionnels qui permettent de calculer la contribution complémentaire et comme d'habitude, nous vous demanderons aussi de vous exprimer sur la contribution de base pour la saison de chasse à venir.

Quelques mots sur les prélèvements de sangliers à ce jour.

Au total nous avons prélevé 12207 sangliers dont 2512 en affût de jour (20,6%) et 2919 en affût de nuit (23,9%), 220 sangliers à l'approche (3,4%) et 6556 en battue (53,7%).

La saison dernière sur l'ensemble de la saison 14240 sangliers avaient été déclarés dont 3246 en affût de jour (22,8%), 2799 en affût de nuit (19,7%), 373 soit 4,8% à l'approche et finalement 7822 (54,9%) en battue.

Pour mémoire, l'année dernière à la même époque, 9126 sangliers avaient été déclarés au 15 janvier 2025, nous avons ainsi à ce jour une progression des prélèvements de 3081 sangliers, soit +34%.

Est-ce dû au fait que l'utilisation de Cynéportail est rentrée dans les mœurs ou y-a-t-il plus de sangliers ? Pour ma part, la vérité se situe entre les 2 : il y a plus de sangliers et les chasseurs ont adopté Cynéportail !

Passons aux surfaces de dégâts qui cette année représentent 496ha de surfaces endommagées, ce qui correspond à 16% de baisse par rapport aux 589 ha de l'année dernière. En termes de montants nous passons de 699.700€ à 580.000€ soit une baisse en valeur de 119.000€ (17%).

Ces dégâts nous auraient conduit à appeler 751.000€ en complémentaire pour équilibrer nos comptes, mais grâce aux subventions obtenues l'année dernière, 341.000€ sont injectés et réduisent par conséquent la complémentaire à 410.000€. Le détail sera donné dans le rapport de notre Trésorier.

Pour l'année à venir, nous avons perçu en décembre dernier 288.500€ qui serviront à réduire la complémentaire de la saison prochaine. Merci à M. Le Directeur de la DDT de nous avoir autorisé le report de cette subvention à la saison prochaine, comme nous avons pu le faire pour les deux dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin de vote, contrairement aux 2 dernières saisons, pour lesquelles nous vous avons demandé 5% de contribution de base, nous vous proposons d'augmenter à 8%. Vous l'avez tous appris au travers de notre « Alerte Rouge », les dégâts sur prairies vont fortement augmenter, il suffit de passer dans nos campagnes pour en faire le constat.

Bien que « Radio Forêt » nous aie soufflé qu'un certain nombre d'entre vous souhaitaient repasser au maximum de 12% de contribution de base - car il est vrai que la gestion financière en est simplifiée pour les présidents et locataires de chasse- n'oublions pas que nous sommes tenus encore une fois au respect des critères d'attribution de la subvention (30% des recettes du FIDS doivent provenir de la contribution complémentaire).

A titre d'information, pour vous chiffrer en € l'incidence du pourcentage :

- 5% représentent 334.900€,
- 8% correspondent à 535.900€ soit une augmentation de 200.000€
- 12% représentent 803.800€.

J'en profite aussi pour vous rappeler de demander à vos invités ponctuels et/ou non locaux de prendre le « timbre sanglier », appelé contribution sanglier droit local, qui nous rapporte bon an mal an entre 450 et 500 000€. C'est autant d'argent qui ne vous seront pas demandés.

Je reviens quelques instants sur la surface de dégâts de 496ha : C'est notre deuxième meilleure performance de tous les temps !

Cette performance est possible grâce à notre boîte à outils dont j'aime à rappeler les composantes :

- La prévention en amont des dégâts par des affûts nombreux et réguliers dans les plaines avant et pendant les semis, et ceci jusqu'aux récoltes, et en particulier la nuit avec l'équipement thermique.
- L'agrainage dissuasif en forêt pendant cette même période permet de tenir les sangliers dans les bois
- Les clôtures posées et entretenues par le FIDS
- La réduction des populations pendant les battues hivernales
- Et enfin la chasse au sanglier qui est possible pratiquement toute l'année.

Bravo à vous pour votre engagement car la chasse au sanglier est devenue un véritable sacerdoce.

Mais, il y a toujours un « mais », le système reste imparfait.

Nous avons du mal à contenir les dégâts sur prairie, qui lorsqu'il y a une forte fructification forestière, explosent. Nous sommes d'ailleurs preneurs d'idées nouvelles.

Au risque de choquer, je me permets aussi d'égratigner la gestion ou plutôt la non gestion des populations de sangliers telle qu'imposée par l'administration qui demande à tirer tout sanglier sans distinction. Cette politique à mon sens demanderait à être revue afin de préserver la structure des compagnies en épargnant les laies meneuses ce qui permettrait d'éviter des dégâts.

Toutefois, malgré ces imperfections, le système a fait des émules, puisque, comme vous le savez sans doute, le Préfet de la Moselle vient (**enfin** j'oserai dire) de publier un arrêté autorisant le tir de nuit du sanglier à la thermique...

Avec toutefois le même « bug » que chez nos autres voisins haut-rhinois : en effet le tir de nuit est aussi autorisé en forêt ce qui est réellement contre-productif car cela a pour effet d'envoyer les sangliers en plaine et le peu de quiétude qui subsistait disparaît.

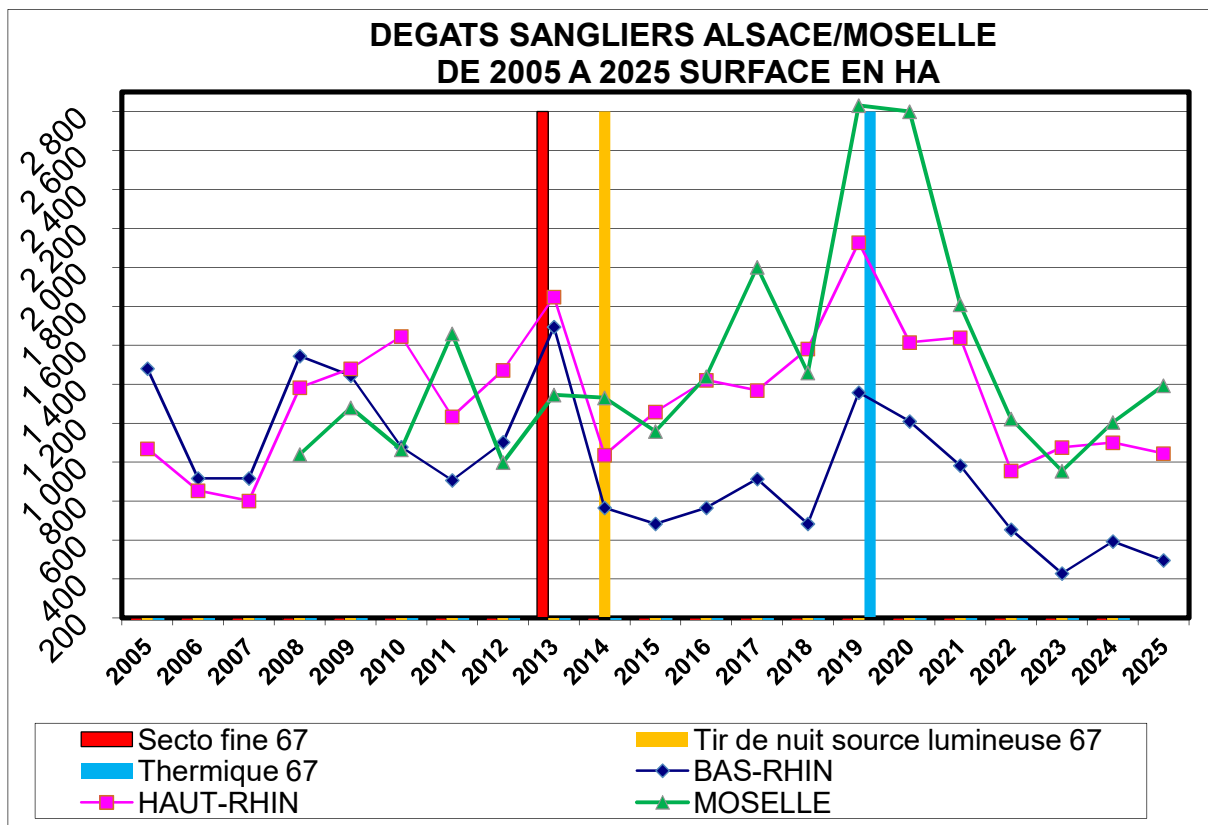
Il semblerait aussi que les relations avec le monde agricole ne soient pas au beau fixe, puisque le FIDS 57 a pris livraison d'une ou 2 remorques de fumier dans sa cour hier matin, fumier coiffé du slogan « maintenez la pression ».

Pour couronner le tout, nous avons eu connaissance ce matin que l'arrêté en question est attaqué par une association de protection des animaux.

On ne peut que leur souhaiter le meilleur et bonne chance pour s'en sortir.

Nos confrères du FIDS 68 ont d'ailleurs eu droit à la même revendication par l'intermédiaire des réseaux sociaux (sans fumier toutefois).

Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer que - pour l'instant - les relations que nous avons avec le monde agricole sont un peu meilleures, et je souhaiterais vous montrer rapidement pourquoi, grâce aux évolutions comparatives des dégâts pour les trois départements sur les 20 dernières années.



Derniers mots sur Cynéportail : les retours « terrains » que nous avons sont très positifs. Il reste quelques ajustements à faire – comme par exemple la création d’une vraie application mobile. C’est une décision qui va se prendre avec la Fédération dans les prochains jours.

Par contre, comme c’est un outil à disposition de tous les chasseurs, nous sommes preneurs de toute idée d’extension donc n’hésitez pas à nous en faire part car de nombreuses fonction existantes ont été rajoutées suite à des remontées du terrain.

Pour conclure, je me dois d’exprimer nos remerciements à tous les partenaires du FIDS au quotidien à savoir la DDT, la Fédération des Chasseurs, les Louvetiers, les instances agricoles et l’ONF pour leur soutien.

Un très grand merci et bravo aussi aux permanents du FIDS qui travaillent d’arrache-pied pour poser et entretenir nos clôtures.

Je remercie nos estimateurs qui font un travail de terrain qui est souvent difficile et en dernier, mes collègues du comité qui travaillent pour notre bien commun.

Merci à vous. »

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Jean-Brice de TURCKHEIM, Trésorier, pour son rapport.

Jean-Brice de TURCKHEIM rappelle que le 19 décembre, l’ensemble de la documentation pour cette AG a été mis en ligne sur le site du Fonds, à savoir la convocation, le bulletin de vote, la méthodologie, la répartition des lots, le coût par secteur, les secteurs 101 à 801, l’attestation de l’expert-comptable et l’attestation de la Commissaire aux comptes.

Le prévisionnel présenté ce soir couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026. Il a été examiné et arrêté par le comité du 17 décembre et il fait l’objet d’une attestation de Mme Sabine JACOB, notre commissaire aux comptes.

Ce compte prévisionnel est établi dans l'unique optique de la fixation de la contribution complémentaire, qui une fois encaissée, nous permettra de payer les dégâts aux agriculteurs. La contribution de base, fixée le 15 janvier 2025, était de 5 %, comme l'année précédente. Si nous avons demandé cette année 12 %, nous aurions eu 800 000 € et quelques et n'aurions pas eu besoin d'appeler une contribution complémentaire mais dans ce cas, nous ne respecterions plus le cadre de 30 % de la convention signée avec l'Etat et nous aurions eu un souci sur la possibilité de garder la subvention qui nous a été versée.

La contribution complémentaire s'élève à 410 000 € contre 440 000 € l'année dernière. La subvention perçue en décembre 2025 est de 288 934 € et est reportée sur l'exercice prochain.

Les faits marquants sont la continuité du développement du logiciel Cynéportail (avec la mise en ligne des dégâts, la déclaration des battues, les contributions du FIDS et de la FDC...), la mise à jour des fichiers suite aux relocations des chasses communales notamment au niveau des surfaces boisées qui n'étaient pas correctes et la création de nouveaux secteurs qui seront soumis à votre approbation.

La contribution complémentaire doit être de 30 % de la recette dégâts. Elle s'élève à 410 000 € après une contribution de base à 334 899 €.

Jean-Brice de TURCKHEIM présente ensuite le compte prévisionnel avec un résultat à 809 € avec une contribution complémentaire à 410 000 €. C'est une prévision des comptes qui seront clos au 31 janvier 2025.

Il passe ensuite la parole à Sabine JACOB, Commissaire aux comptes, pour son rapport.

Le compte d'exploitation prévisionnel se base sur des faits réels jusqu'au 31 octobre puis sur des prévisions pour les trois derniers mois.

Les diligences menées l'ont été conformément. Le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour soumettre des éléments prudents. Le prévisionnel est équilibré et bâti sur des hypothèses d'atterrissage détaillées. Ces informations sont cohérentes et alignées sur la comptabilité et les modes de calcul définis par le comité. Ce prévisionnel est aussi conforme aux exigences liées à la subvention perçue en décembre, laquelle a été placée en fonds dédiés en anticipation de l'accord préfectoral qui a entretemps été obtenu, comme les années précédentes.

En conclusion, après contrôle, les trois critères de plausibilité, cohérence et raisonnable ont bien été validés. Mme Sabine JACOB remercie l'assemblée pour son attention.

M. Jean-Brice de TURCKHEIM remercie Mme Sabine JACOB pour ses contrôles sur le prévisionnel mais aussi sur les comptes et les procédures en interne. Il remercie également Julie et Marion du cabinet comptable Aério pour leur professionnalisme, leur gentillesse et leur disponibilité.

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Pascal PERROTEY-DORIDANT pour le rapport technique.

Le Directeur salue l'assemblée et présente le comparatif des dégâts entre 2024 et 2025.

Type de Culture	Surface détruite 2024	Montant dégâts 2024	Surface détruite 2025	Montant dégâts 2025
Blé	53	62 548	24	28 351
Déduction	-	-	-	-
Divers	38	28 350	20	14 864
Mais ensilé	68	100 134	43	57 104
Mais grain	186	346 190	138	220 786
Mais semence	0,49	3 113	0,17	614
Orge	3,95	3 149	1,62	2 003
Prairie	63	68 059	181	207 934
Réens. mais	174	85 990	86	43 836
Seigle	-	-	0,18	82
Tritical	7,88	5 251	4,60	4 014
Total	593	702 783	496	579 588

Ces très bons résultats sont dus au travail des chasseurs, à la prévention, l'agrainage, le tir de nuit, les louvetiers qu'on remercie mais également au travail du service technique sur le terrain.

Les 346 kms de clôtures électriques posées, entretenues, désherbées, élaguées, ont permis de limiter au maximum les dégâts.

Pascal PERROTEY-DORIDANT remercie les estimateurs pour leur excellent travail qui n'est pas toujours évident et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Pierre CRIQUI remercie Pascal PERROTEY-DORIDANT et annonce le passage au vote.

Il n'y a plus de question, M. CRIQUI invite donc les scrutateurs au dépouillement et le reste de l'assemblée au verre de l'amitié.

Suite au décompte des voix, le Président annonce les résultats des votes.

Résolution n°1 : Approbation du PV de l'AG du 16 avril 2025

497 voix pour, 9 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique 2025/2026

436 voix pour, 70 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°3 : Fixation du taux de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel à 8 % pour l'exercice 2026/2027

446 voix pour, 58 contre, 2 nulles, cette résolution est adoptée.

Les trois résolutions ont donc été adoptées.

Le Président remercie les participants et clôt l'assemblée.

Le Président

M. Pierre CRIQUI

Le Secrétaire

M. Jacky HALLER

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin

le 14 janvier 2026 à 18h30 à Duttlenheim

Le Président Pierre CRIQUI ouvre l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin, dont le siège est à Erstein 67150 – 34 rue de l'Expansion, et le Siret est 488 158 015 00021.

Selon la liste d'émargement, sont présents ou représentés 145 membres représentant 507 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
- 2) Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
- 3) Rapport du Président.
- 4) Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnable de la part du commissaire aux comptes.
- 5) Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
- 6) Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
- 7) Divers.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Abordant l'ordre du jour, il propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : M. Pierre CRIQUI

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le dépouillement du vote. Les personnes suivantes se présentent :

- Eric JACQUOT
- Yves STEVAUX
- Aurélien BAUER
- Caroline HUTTEL

Le Président remercie les volontaires. L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le Président Pierre CRIQUI passe à la lecture du PV de la dernière AG du 16 avril 2025. Le PV de l'Assemblée Générale du mois d'avril étant disponible sur le site Internet du FIDS, il demande si les présents en souhaitent la lecture. Personne n'en souhaite la lecture, il aborde ensuite son rapport moral.

« Bonsoir à tous,

Au nom de notre comité, permettez-moi de vous saluer, et plus particulièrement :

- La DDT, représentée par MM. Renaud LAHEURTE, Ludovic PAUL et Robert TONNELIER,
- La Fédération des Chasseurs, avec son Président, M. Frédéric OBRY, la vice-Président, Mme Aliette SCHAEFFER, le Trésorier, M. Samuel BALZER, et MM. Eric TRENDEL, Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
- Messieurs les Présidents des GGC et des SLC,
- Messieurs les Louvetiers et leur Président, Laurent SCHULER,
- La FDSEA, représentée par Victor BIEHLER,
- L'ONF, représentée par MM. Franck JACQUEMIN et Cédric FICHT
- Mme Sabine JACOB, notre Commissaire aux comptes

- Mme Julie HIERRY-KLAEYLE, notre expert-comptable
- M. Joaquim LOZANO, le développeur de Cynéportail,
- Messieurs et Mesdames les locataires de chasse et leurs représentants.

Je vous remercie d'assister à notre traditionnelle AG de début d'année réservée à la présentation de la sectorisation, des comptes prévisionnels qui permettent de calculer la contribution complémentaire et comme d'habitude, nous vous demanderons aussi de vous exprimer sur la contribution de base pour la saison de chasse à venir.

Quelques mots sur les prélèvements de sangliers à ce jour.

Au total nous avons prélevé 12207 sangliers dont 2512 en affût de jour (20,6%) et 2919 en affût de nuit (23,9%), 220 sangliers à l'approche (3,4%) et 6556 en battue (53,7%).

La saison dernière sur l'ensemble de la saison 14240 sangliers avaient été déclarés dont 3246 en affût de jour (22,8%), 2799 en affût de nuit (19,7%), 373 soit 4,8% à l'approche et finalement 7822 (54,9%) en battue.

Pour mémoire, l'année dernière à la même époque, 9126 sangliers avaient été déclarés au 15 janvier 2025, nous avons ainsi à ce jour une progression des prélèvements de 3081 sangliers, soit +34%.

Est-ce dû au fait que l'utilisation de Cynéportail est rentrée dans les mœurs ou y-a-t-il plus de sangliers ? Pour ma part, la vérité se situe entre les 2 : il y a plus de sangliers et les chasseurs ont adopté Cynéportail !

Passons aux surfaces de dégâts qui cette année représentent 496ha de surfaces endommagées, ce qui correspond à 16% de baisse par rapport aux 589 ha de l'année dernière. En termes de montants nous passons de 699.700€ à 580.000€ soit une baisse en valeur de 119.000€ (17%).

Ces dégâts nous auraient conduit à appeler 751.000€ en complémentaire pour équilibrer nos comptes, mais grâce aux subventions obtenues l'année dernière, 341.000€ sont injectés et réduisent par conséquent la complémentaire à 410.000€. Le détail sera donné dans le rapport de notre Trésorier.

Pour l'année à venir, nous avons perçu en décembre dernier 288.500€ qui serviront à réduire la complémentaire de la saison prochaine. Merci à M. Le Directeur de la DDT de nous avoir autorisé le report de cette subvention à la saison prochaine, comme nous avons pu le faire pour les deux dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin de vote, contrairement aux 2 dernières saisons, pour lesquelles nous vous avons demandé 5% de contribution de base, nous vous proposons d'augmenter à 8%. Vous l'avez tous appris au travers de notre « Alerte Rouge », les dégâts sur prairies vont fortement augmenter, il suffit de passer dans nos campagnes pour en faire le constat.

Bien que « Radio Forêt » nous aie soufflé qu'un certain nombre d'entre vous souhaitaient repasser au maximum de 12% de contribution de base - car il est vrai que la gestion financière en est simplifiée pour les présidents et locataires de chasse- n'oublions pas que nous sommes tenus encore une fois au respect des critères d'attribution de la subvention (30% des recettes du FIDS doivent provenir de la contribution complémentaire).

A titre d'information, pour vous chiffrer en € l'incidence du pourcentage :

- 5% représentent 334.900€,
- 8% correspondent à 535.900€ soit une augmentation de 200.000€
- 12% représentent 803.800€.

J'en profite aussi pour vous rappeler de demander à vos invités ponctuels et/ou non locaux de prendre le « timbre sanglier », appelé contribution sanglier droit local, qui nous rapporte bon an mal an entre 450 et 500 000€. C'est autant d'argent qui ne vous seront pas demandés.

Je reviens quelques instants sur la surface de dégâts de 496ha : C'est notre deuxième meilleure performance de tous les temps !

Cette performance est possible grâce à notre boîte à outils dont j'aime à rappeler les composantes :

- La prévention en amont des dégâts par des affûts nombreux et réguliers dans les plaines avant et pendant les semis, et ceci jusqu'aux récoltes, et en particulier la nuit avec l'équipement thermique.
- L'agrainage dissuasif en forêt pendant cette même période permet de tenir les sangliers dans les bois
- Les clôtures posées et entretenues par le FIDS
- La réduction des populations pendant les battues hivernales
- Et enfin la chasse au sanglier qui est possible pratiquement toute l'année.

Bravo à vous pour votre engagement car la chasse au sanglier est devenue un véritable sacerdoce.

Mais, il y a toujours un « mais », le système reste imparfait.

Nous avons du mal à contenir les dégâts sur prairie, qui lorsqu'il y a une forte fructification forestière, explosent. Nous sommes d'ailleurs preneurs d'idées nouvelles.

Au risque de choquer, je me permets aussi d'égratigner la gestion ou plutôt la non gestion des populations de sangliers telle qu'imposée par l'administration qui demande à tirer tout sanglier sans distinction. Cette politique à mon sens demanderait à être revue afin de préserver la structure des compagnies en épargnant les laies meneuses ce qui permettrait d'éviter des dégâts.

Toutefois, malgré ces imperfections, le système a fait des émules, puisque, comme vous le savez sans doute, le Préfet de la Moselle vient (**enfin** j'oserai dire) de publier un arrêté autorisant le tir de nuit du sanglier à la thermique...

Avec toutefois le même « bug » que chez nos autres voisins haut-rhinois : en effet le tir de nuit est aussi autorisé en forêt ce qui est réellement contre-productif car cela a pour effet d'envoyer les sangliers en plaine et le peu de quiétude qui subsistait disparaît.

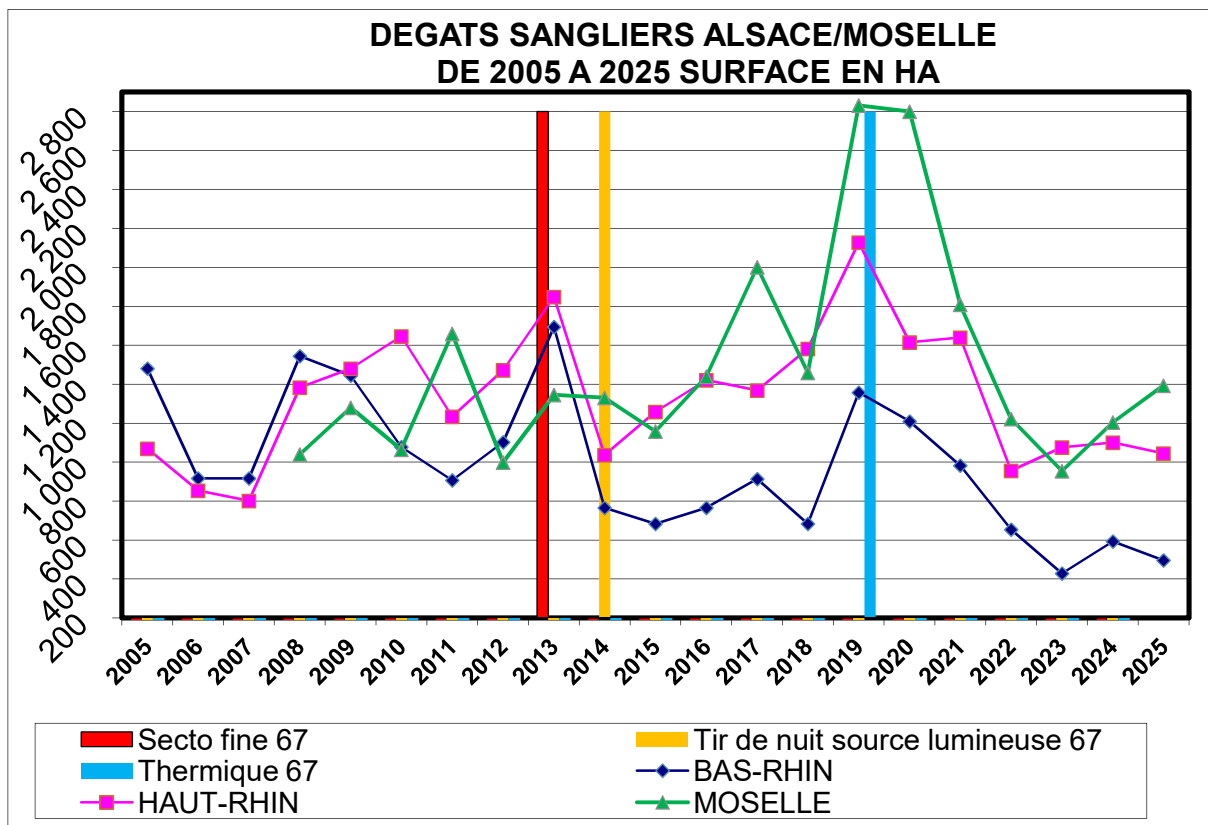
Il semblerait aussi que les relations avec le monde agricole ne soient pas au beau fixe, puisque le FIDS 57 a pris livraison d'une ou 2 remorques de fumier dans sa cour hier matin, fumier coiffé du slogan « maintenez la pression ».

Pour couronner le tout, nous avons eu connaissance ce matin que l'arrêté en question est attaqué par une association de protection des animaux.

On ne peut que leur souhaiter le meilleur et bonne chance pour s'en sortir.

Nos confrères du FIDS 68 ont d'ailleurs eu droit à la même revendication par l'intermédiaire des réseaux sociaux (sans fumier toutefois).

Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer que - pour l'instant - les relations que nous avons avec le monde agricole sont un peu meilleures, et je souhaiterais vous montrer rapidement pourquoi, grâce aux évolutions comparatives des dégâts pour les trois départements sur les 20 dernières années.



Derniers mots sur Cynéportail : les retours « terrains » que nous avons sont très positifs. Il reste quelques ajustements à faire – comme par exemple la création d’une vraie application mobile. C’est une décision qui va se prendre avec la Fédération dans les prochains jours.

Par contre, comme c’est un outil à disposition de tous les chasseurs, nous sommes preneurs de toute idée d’extension donc n’hésitez pas à nous en faire part car de nombreuses fonction existantes ont été rajoutées suite à des remontées du terrain.

Pour conclure, je me dois d’exprimer nos remerciements à tous les partenaires du FIDS au quotidien à savoir la DDT, la Fédération des Chasseurs, les Louvetiers, les instances agricoles et l’ONF pour leur soutien.

Un très grand merci et bravo aussi aux permanents du FIDS qui travaillent d’arrache-pied pour poser et entretenir nos clôtures.

Je remercie nos estimateurs qui font un travail de terrain qui est souvent difficile et en dernier, mes collègues du comité qui travaillent pour notre bien commun.

Merci à vous. »

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Jean-Brice de TURCKHEIM, Trésorier, pour son rapport.

Jean-Brice de TURCKHEIM rappelle que le 19 décembre, l’ensemble de la documentation pour cette AG a été mis en ligne sur le site du Fonds, à savoir la convocation, le bulletin de vote, la méthodologie, la répartition des lots, le coût par secteur, les secteurs 101 à 801, l’attestation de l’expert-comptable et l’attestation de la Commissaire aux comptes.

Le prévisionnel présenté ce soir couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026. Il a été examiné et arrêté par le comité du 17 décembre et il fait l’objet d’une attestation de Mme Sabine JACOB, notre commissaire aux comptes.

Ce compte prévisionnel est établi dans l'unique optique de la fixation de la contribution complémentaire, qui une fois encaissée, nous permettra de payer les dégâts aux agriculteurs. La contribution de base, fixée le 15 janvier 2025, était de 5 %, comme l'année précédente. Si nous avons demandé cette année 12 %, nous aurions eu 800 000 € et quelques et n'aurions pas eu besoin d'appeler une contribution complémentaire mais dans ce cas, nous ne respecterions plus le cadre de 30 % de la convention signée avec l'Etat et nous aurions eu un souci sur la possibilité de garder la subvention qui nous a été versée.

La contribution complémentaire s'élève à 410 000 € contre 440 000 € l'année dernière. La subvention perçue en décembre 2025 est de 288 934 € et est reportée sur l'exercice prochain.

Les faits marquants sont la continuité du développement du logiciel Cynéportail (avec la mise en ligne des dégâts, la déclaration des battues, les contributions du FIDS et de la FDC...), la mise à jour des fichiers suite aux relocations des chasses communales notamment au niveau des surfaces boisées qui n'étaient pas correctes et la création de nouveaux secteurs qui seront soumis à votre approbation.

La contribution complémentaire doit être de 30 % de la recette dégâts. Elle s'élève à 410 000 € après une contribution de base à 334 899 €.

Jean-Brice de TURCKHEIM présente ensuite le compte prévisionnel avec un résultat à 809 € avec une contribution complémentaire à 410 000 €. C'est une prévision des comptes qui seront clos au 31 janvier 2025.

Il passe ensuite la parole à Sabine JACOB, Commissaire aux comptes, pour son rapport.

Le compte d'exploitation prévisionnel se base sur des faits réels jusqu'au 31 octobre puis sur des prévisions pour les trois derniers mois.

Les diligences menées l'ont été conformément. Le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour soumettre des éléments prudents. Le prévisionnel est équilibré et bâti sur des hypothèses d'atterrissage détaillées. Ces informations sont cohérentes et alignées sur la comptabilité et les modes de calcul définis par le comité. Ce prévisionnel est aussi conforme aux exigences liées à la subvention perçue en décembre, laquelle a été placée en fonds dédiés en anticipation de l'accord préfectoral qui a entretemps été obtenu, comme les années précédentes.

En conclusion, après contrôle, les trois critères de plausibilité, cohérence et raisonnable ont bien été validés. Mme Sabine JACOB remercie l'assemblée pour son attention.

M. Jean-Brice de TURCKHEIM remercie Mme Sabine JACOB pour ses contrôles sur le prévisionnel mais aussi sur les comptes et les procédures en interne. Il remercie également Julie et Marion du cabinet comptable Aério pour leur professionnalisme, leur gentillesse et leur disponibilité.

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Pascal PERROTEY-DORIDANT pour le rapport technique.

Le Directeur salue l'assemblée et présente le comparatif des dégâts entre 2024 et 2025.

Type de Culture	Surface détruite 2024	Montant dégâts 2024	Surface détruite 2025	Montant dégâts 2025
Blé	53	62 548	24	28 351
Déduction	-	-	-	-
Divers	38	28 350	20	14 864
Mais ensilé	68	100 134	43	57 104
Mais grain	186	346 190	138	220 786
Mais semence	0,49	3 113	0,17	614
Orge	3,95	3 149	1,62	2 003
Prairie	63	68 059	181	207 934
Réens. mais	174	85 990	86	43 836
Seigle	-	-	0,18	82
Tritical	7,88	5 251	4,60	4 014
Total	593	702 783	496	579 588

Ces très bons résultats sont dus au travail des chasseurs, à la prévention, l'agrainage, le tir de nuit, les louvetiers qu'on remercie mais également au travail du service technique sur le terrain.

Les 346 kms de clôtures électriques posées, entretenues, désherbées, élaguées, ont permis de limiter au maximum les dégâts.

Pascal PERROTEY-DORIDANT remercie les estimateurs pour leur excellent travail qui n'est pas toujours évident et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Pierre CRIQUI remercie Pascal PERROTEY-DORIDANT et annonce le passage au vote.

Il n'y a plus de question, M. CRIQUI invite donc les scrutateurs au dépouillement et le reste de l'assemblée au verre de l'amitié.

Suite au décompte des voix, le Président annonce les résultats des votes.

Résolution n°1 : Approbation du PV de l'AG du 16 avril 2025

497 voix pour, 9 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique 2025/2026

436 voix pour, 70 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°3 : Fixation du taux de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel à 8 % pour l'exercice 2026/2027

446 voix pour, 58 contre, 2 nulles, cette résolution est adoptée.

Les trois résolutions ont donc été adoptées.

Le Président remercie les participants et clôt l'assemblée.

Le Président

M. Pierre CRIQUI

Le Secrétaire

M. Jacky HALLER

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin

le 14 janvier 2026 à 18h30 à Duttlenheim

Le Président Pierre CRIQUI ouvre l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin, dont le siège est à Erstein 67150 – 34 rue de l'Expansion, et le Siret est 488 158 015 00021.

Selon la liste d'émargement, sont présents ou représentés 145 membres représentant 507 voix.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
- 2) Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
- 3) Rapport du Président.
- 4) Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnable de la part du commissaire aux comptes.
- 5) Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
- 6) Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
- 7) Divers.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Abordant l'ordre du jour, il propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : M. Pierre CRIQUI

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le dépouillement du vote. Les personnes suivantes se présentent :

- Eric JACQUOT
- Yves STEVAUX
- Aurélien BAUER
- Caroline HUTTEL

Le Président remercie les volontaires. L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le Président Pierre CRIQUI passe à la lecture du PV de la dernière AG du 16 avril 2025. Le PV de l'Assemblée Générale du mois d'avril étant disponible sur le site Internet du FIDS, il demande si les présents en souhaitent la lecture. Personne n'en souhaite la lecture, il aborde ensuite son rapport moral.

« Bonsoir à tous,

Au nom de notre comité, permettez-moi de vous saluer, et plus particulièrement :

- La DDT, représentée par MM. Renaud LAHEURTE, Ludovic PAUL et Robert TONNELIER,
- La Fédération des Chasseurs, avec son Président, M. Frédéric OBRY, la vice-Président, Mme Aliette SCHAEFFER, le Trésorier, M. Samuel BALZER, et MM. Eric TRENDEL, Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
- Messieurs les Présidents des GGC et des SLC,
- Messieurs les Louvetiers et leur Président, Laurent SCHULER,
- La FDSEA, représentée par Victor BIEHLER,
- L'ONF, représentée par MM. Franck JACQUEMIN et Cédric FICHT
- Mme Sabine JACOB, notre Commissaire aux comptes

- Mme Julie HIERRY-KLAEYLE, notre expert-comptable
- M. Joaquim LOZANO, le développeur de Cynéportail,
- Messieurs et Mesdames les locataires de chasse et leurs représentants.

Je vous remercie d'assister à notre traditionnelle AG de début d'année réservée à la présentation de la sectorisation, des comptes prévisionnels qui permettent de calculer la contribution complémentaire et comme d'habitude, nous vous demanderons aussi de vous exprimer sur la contribution de base pour la saison de chasse à venir.

Quelques mots sur les prélèvements de sangliers à ce jour.

Au total nous avons prélevé 12207 sangliers dont 2512 en affût de jour (20,6%) et 2919 en affût de nuit (23,9%), 220 sangliers à l'approche (3,4%) et 6556 en battue (53,7%).

La saison dernière sur l'ensemble de la saison 14240 sangliers avaient été déclarés dont 3246 en affût de jour (22,8%), 2799 en affût de nuit (19,7%), 373 soit 4,8% à l'approche et finalement 7822 (54,9%) en battue.

Pour mémoire, l'année dernière à la même époque, 9126 sangliers avaient été déclarés au 15 janvier 2025, nous avons ainsi à ce jour une progression des prélèvements de 3081 sangliers, soit +34%.

Est-ce dû au fait que l'utilisation de Cynéportail est rentrée dans les mœurs ou y-a-t-il plus de sangliers ? Pour ma part, la vérité se situe entre les 2 : il y a plus de sangliers et les chasseurs ont adopté Cynéportail !

Passons aux surfaces de dégâts qui cette année représentent 496ha de surfaces endommagées, ce qui correspond à 16% de baisse par rapport aux 589 ha de l'année dernière. En termes de montants nous passons de 699.700€ à 580.000€ soit une baisse en valeur de 119.000€ (17%).

Ces dégâts nous auraient conduit à appeler 751.000€ en complémentaire pour équilibrer nos comptes, mais grâce aux subventions obtenues l'année dernière, 341.000€ sont injectés et réduisent par conséquent la complémentaire à 410.000€. Le détail sera donné dans le rapport de notre Trésorier.

Pour l'année à venir, nous avons perçu en décembre dernier 288.500€ qui serviront à réduire la complémentaire de la saison prochaine. Merci à M. Le Directeur de la DDT de nous avoir autorisé le report de cette subvention à la saison prochaine, comme nous avons pu le faire pour les deux dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin de vote, contrairement aux 2 dernières saisons, pour lesquelles nous vous avons demandé 5% de contribution de base, nous vous proposons d'augmenter à 8%. Vous l'avez tous appris au travers de notre « Alerte Rouge », les dégâts sur prairies vont fortement augmenter, il suffit de passer dans nos campagnes pour en faire le constat.

Bien que « Radio Forêt » nous aie soufflé qu'un certain nombre d'entre vous souhaitaient repasser au maximum de 12% de contribution de base - car il est vrai que la gestion financière en est simplifiée pour les présidents et locataires de chasse- n'oublions pas que nous sommes tenus encore une fois au respect des critères d'attribution de la subvention (30% des recettes du FIDS doivent provenir de la contribution complémentaire).

A titre d'information, pour vous chiffrer en € l'incidence du pourcentage :

- 5% représentent 334.900€,
- 8% correspondent à 535.900€ soit une augmentation de 200.000€
- 12% représentent 803.800€.

J'en profite aussi pour vous rappeler de demander à vos invités ponctuels et/ou non locaux de prendre le « timbre sanglier », appelé contribution sanglier droit local, qui nous rapporte bon an mal an entre 450 et 500 000€. C'est autant d'argent qui ne vous seront pas demandés.

Je reviens quelques instants sur la surface de dégâts de 496ha : C'est notre deuxième meilleure performance de tous les temps !

Cette performance est possible grâce à notre boîte à outils dont j'aime à rappeler les composantes :

- La prévention en amont des dégâts par des affûts nombreux et réguliers dans les plaines avant et pendant les semis, et ceci jusqu'aux récoltes, et en particulier la nuit avec l'équipement thermique.
- L'agrainage dissuasif en forêt pendant cette même période permet de tenir les sangliers dans les bois
- Les clôtures posées et entretenues par le FIDS
- La réduction des populations pendant les battues hivernales
- Et enfin la chasse au sanglier qui est possible pratiquement toute l'année.

Bravo à vous pour votre engagement car la chasse au sanglier est devenue un véritable sacerdoce.

Mais, il y a toujours un « mais », le système reste imparfait.

Nous avons du mal à contenir les dégâts sur prairie, qui lorsqu'il y a une forte fructification forestière, explosent. Nous sommes d'ailleurs preneurs d'idées nouvelles.

Au risque de choquer, je me permets aussi d'égratigner la gestion ou plutôt la non gestion des populations de sangliers telle qu'imposée par l'administration qui demande à tirer tout sanglier sans distinction. Cette politique à mon sens demanderait à être revue afin de préserver la structure des compagnies en épargnant les laies meneuses ce qui permettrait d'éviter des dégâts.

Toutefois, malgré ces imperfections, le système a fait des émules, puisque, comme vous le savez sans doute, le Préfet de la Moselle vient (**enfin** j'oserai dire) de publier un arrêté autorisant le tir de nuit du sanglier à la thermique...

Avec toutefois le même « bug » que chez nos autres voisins haut-rhinois : en effet le tir de nuit est aussi autorisé en forêt ce qui est réellement contre-productif car cela a pour effet d'envoyer les sangliers en plaine et le peu de quiétude qui subsistait disparaît.

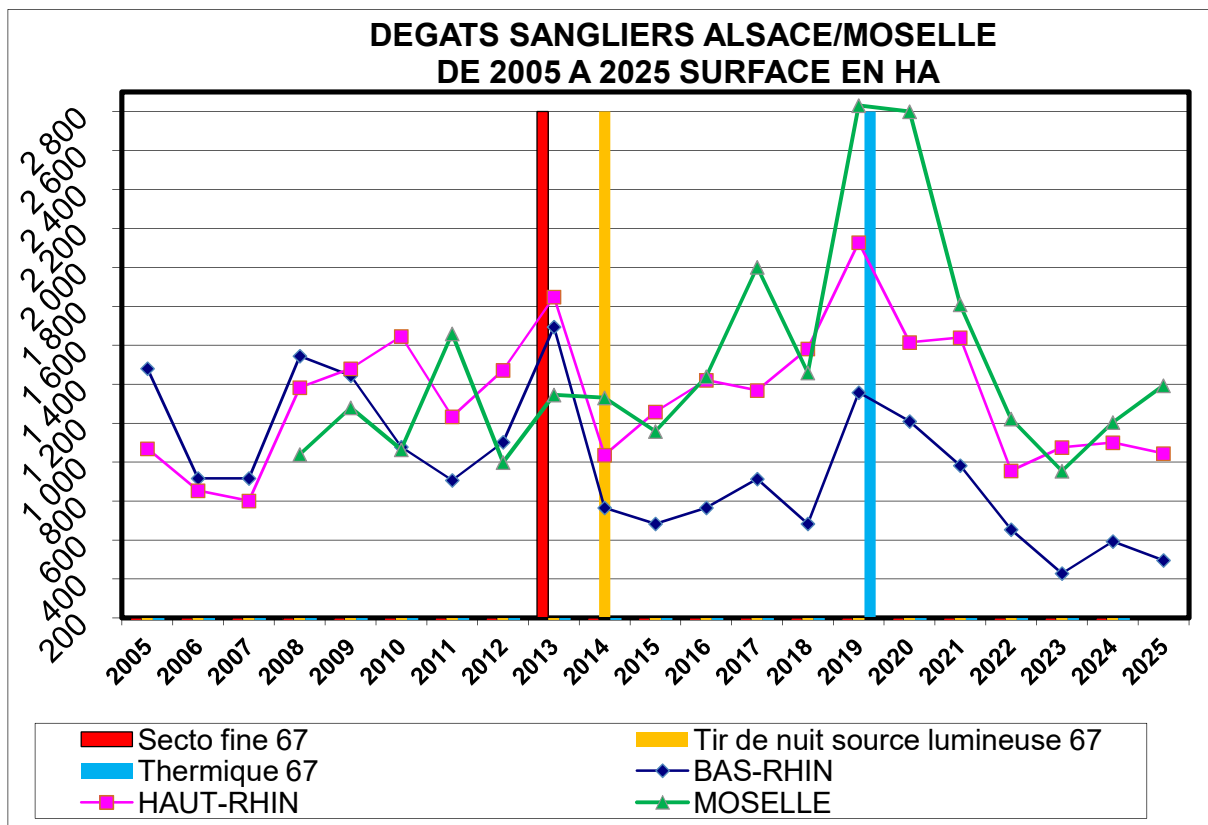
Il semblerait aussi que les relations avec le monde agricole ne soient pas au beau fixe, puisque le FIDS 57 a pris livraison d'une ou 2 remorques de fumier dans sa cour hier matin, fumier coiffé du slogan « maintenez la pression ».

Pour couronner le tout, nous avons eu connaissance ce matin que l'arrêté en question est attaqué par une association de protection des animaux.

On ne peut que leur souhaiter le meilleur et bonne chance pour s'en sortir.

Nos confrères du FIDS 68 ont d'ailleurs eu droit à la même revendication par l'intermédiaire des réseaux sociaux (sans fumier toutefois).

Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer que - pour l'instant - les relations que nous avons avec le monde agricole sont un peu meilleures, et je souhaiterais vous montrer rapidement pourquoi, grâce aux évolutions comparatives des dégâts pour les trois départements sur les 20 dernières années.



Derniers mots sur Cynéportail : les retours « terrains » que nous avons sont très positifs. Il reste quelques ajustements à faire – comme par exemple la création d’une vraie application mobile. C’est une décision qui va se prendre avec la Fédération dans les prochains jours.

Par contre, comme c’est un outil à disposition de tous les chasseurs, nous sommes preneurs de toute idée d’extension donc n’hésitez pas à nous en faire part car de nombreuses fonction existantes ont été rajoutées suite à des remontées du terrain.

Pour conclure, je me dois d’exprimer nos remerciements à tous les partenaires du FIDS au quotidien à savoir la DDT, la Fédération des Chasseurs, les Louvetiers, les instances agricoles et l’ONF pour leur soutien.

Un très grand merci et bravo aussi aux permanents du FIDS qui travaillent d’arrache-pied pour poser et entretenir nos clôtures.

Je remercie nos estimateurs qui font un travail de terrain qui est souvent difficile et en dernier, mes collègues du comité qui travaillent pour notre bien commun.

Merci à vous. »

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Jean-Brice de TURCKHEIM, Trésorier, pour son rapport.

Jean-Brice de TURCKHEIM rappelle que le 19 décembre, l’ensemble de la documentation pour cette AG a été mis en ligne sur le site du Fonds, à savoir la convocation, le bulletin de vote, la méthodologie, la répartition des lots, le coût par secteur, les secteurs 101 à 801, l’attestation de l’expert-comptable et l’attestation de la Commissaire aux comptes.

Le prévisionnel présenté ce soir couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026. Il a été examiné et arrêté par le comité du 17 décembre et il fait l’objet d’une attestation de Mme Sabine JACOB, notre commissaire aux comptes.

Ce compte prévisionnel est établi dans l'unique optique de la fixation de la contribution complémentaire, qui une fois encaissée, nous permettra de payer les dégâts aux agriculteurs. La contribution de base, fixée le 15 janvier 2025, était de 5 %, comme l'année précédente. Si nous avions demandé cette année 12 %, nous aurions eu 800 000 € et quelques et n'aurions pas eu besoin d'appeler une contribution complémentaire mais dans ce cas, nous ne respecterions plus le cadre de 30 % de la convention signée avec l'Etat et nous aurions eu un souci sur la possibilité de garder la subvention qui nous a été versée.

La contribution complémentaire s'élève à 410 000 € contre 440 000 € l'année dernière. La subvention perçue en décembre 2025 est de 288 934 € et est reportée sur l'exercice prochain.

Les faits marquants sont la continuité du développement du logiciel Cynéportail (avec la mise en ligne des dégâts, la déclaration des battues, les contributions du FIDS et de la FDC...), la mise à jour des fichiers suite aux relocations des chasses communales notamment au niveau des surfaces boisées qui n'étaient pas correctes et la création de nouveaux secteurs qui seront soumis à votre approbation.

La contribution complémentaire doit être de 30 % de la recette dégâts. Elle s'élève à 410 000 € après une contribution de base à 334 899 €.

Jean-Brice de TURCKHEIM présente ensuite le compte prévisionnel avec un résultat à 809 € avec une contribution complémentaire à 410 000 €. C'est une prévision des comptes qui seront clos au 31 janvier 2025.

Il passe ensuite la parole à Sabine JACOB, Commissaire aux comptes, pour son rapport.

Le compte d'exploitation prévisionnel se base sur des faits réels jusqu'au 31 octobre puis sur des prévisions pour les trois derniers mois.

Les diligences menées l'ont été conformément. Le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour soumettre des éléments prudents. Le prévisionnel est équilibré et bâti sur des hypothèses d'atterrissage détaillées. Ces informations sont cohérentes et alignées sur la comptabilité et les modes de calcul définis par le comité. Ce prévisionnel est aussi conforme aux exigences liées à la subvention perçue en décembre, laquelle a été placée en fonds dédiés en anticipation de l'accord préfectoral qui a entretemps été obtenu, comme les années précédentes.

En conclusion, après contrôle, les trois critères de plausibilité, cohérence et raisonnable ont bien été validés. Mme Sabine JACOB remercie l'assemblée pour son attention.

M. Jean-Brice de TURCKHEIM remercie Mme Sabine JACOB pour ses contrôles sur le prévisionnel mais aussi sur les comptes et les procédures en interne. Il remercie également Julie et Marion du cabinet comptable Aério pour leur professionnalisme, leur gentillesse et leur disponibilité.

M. Pierre CRIQUI passe ensuite la parole à Pascal PERROTEY-DORIDANT pour le rapport technique.

Le Directeur salue l'assemblée et présente le comparatif des dégâts entre 2024 et 2025.

Type de Culture	Surface détruite 2024	Montant dégâts 2024	Surface détruite 2025	Montant dégâts 2025
Blé	53	62 548	24	28 351
Déduction	-	-	-	-
Divers	38	28 350	20	14 864
Mais ensilé	68	100 134	43	57 104
Mais grain	186	346 190	138	220 786
Mais semence	0,49	3 113	0,17	614
Orge	3,95	3 149	1,62	2 003
Prairie	63	68 059	181	207 934
Réens. mais	174	85 990	86	43 836
Seigle	-	-	0,18	82
Tritical	7,88	5 251	4,60	4 014
Total	593	702 783	496	579 588

Ces très bons résultats sont dus au travail des chasseurs, à la prévention, l'agrainage, le tir de nuit, les louvetiers qu'on remercie mais également au travail du service technique sur le terrain.

Les 346 kms de clôtures électriques posées, entretenues, désherbées, élaguées, ont permis de limiter au maximum les dégâts.

Pascal PERROTEY-DORIDANT remercie les estimateurs pour leur excellent travail qui n'est pas toujours évident et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Pierre CRIQUI remercie Pascal PERROTEY-DORIDANT et annonce le passage au vote.

Il n'y a plus de question, M. CRIQUI invite donc les scrutateurs au dépouillement et le reste de l'assemblée au verre de l'amitié.

Suite au décompte des voix, le Président annonce les résultats des votes.

Résolution n°1 : Approbation du PV de l'AG du 16 avril 2025

497 voix pour, 9 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique 2025/2026

436 voix pour, 70 contre, 1 nulle, cette résolution est adoptée.

Résolution n°3 : Fixation du taux de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel à 8 % pour l'exercice 2026/2027

446 voix pour, 58 contre, 2 nulles, cette résolution est adoptée.

Les trois résolutions ont donc été adoptées.

Le Président remercie les participants et clôt l'assemblée.

Le Président

M. Pierre CRIQUI

Le Secrétaire

M. Jacky HALLER